



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Il y aura séance ordinaire du conseil le lundi 15 août à 19h00 au 7, chemin du Vide, Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro 2016-03 :

Nature et effet : Profondeur moyenne minimale non respectée pour un lotissement en vertu de l'article 25.3.1 du *Règlement d'urbanisme numéro 381-07*.

Identification du site concerné : 332, rang de Fort-Georges, futur lot 5 946 560 du cadastre du Québec (anciennement une partie du lot 4 932 153 du cadastre du Québec).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Angèle-de-Monnoir, ce 21^e jour du mois de juillet 2016.


Pierrette Gendron
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière